



DIRECTION GENERALE DE LA SOLIDARITE  
 Direction de l'Autonomie  
 Service Aide Sociale et Récupérations

**ETAT DE REVERSEMENT DES RESSOURCES  
 DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE  
 EN HEBERGEMENT SPECIALISE**

**TUTEUR**

TUTEUR, CURATEUR OU MANDATAIRE JUDICIAIRE  
 NOM :  
 Adresse :  
 Email :  
 ☎ :

PERIODE : du : [ ]  
 au : [ ]  
 soit [ ] mois

**Le minimum légal à laisser à la disposition du bénéficiaire  
 est égal à 50% de l'AAH à taux plein**

Montant mensuel de l'AAH à taux plein : [ ]

Minimum légal calculé pour la période : [ ]

Bénéficiaire de l'Aide Sociale NOM Prénom : N° de dossier :	Nature des ressources	Montant perçu (1)	Retenues sur ressources						
			Part des ressources à conserver par le bénéficiaire (A)		Si absences supérieures à 72H pour convenances personnelles		Montant total laissé à disposition (2)	Dédutions autorisées (3)	
					Nb jours absence	Nb jours période		Nature	Montant
ETABLISSEMENT :	A.A.H.	[ ]	10%	[ ]	[ ]	[ ]	si (A) supérieur au minimum légal, (2) = (A)+(B), sinon (2)=minimum légal + (B)	Mutuelle Compl. Santé	[ ]
	Salaire	[ ]	1/3	[ ]	[ ]	[ ]		[ ]	
	autres ressources (a)	[ ]	10%	[ ]	[ ]	[ ]		[ ]	
	Aide Logement	[ ]	0%	[ ]	[ ]	[ ]		[ ]	
	<b>TOTAL :</b>	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]		[ ]	[ ]
					Dispense de contribution (B)		[ ]	[ ]	[ ]

(B) = (AAH + Autres ressources sauf aide au logement - Minimum légal) multiplié par le nombre de jour d'absences, divisé par le nombre de jours de la période

(\*) : uniquement si ACS demandée

(a) préciser nature :

Date et visa du Tuteur, Curateur ou Mandataire Judiciaire  
 (ou identité et qualité de la personne ayant établi l'état de reversement)

Vu et vérifié, ALBI, le  
 P/le Président du Conseil départemental  
 La Responsable de Service

**A reverser au Département**  
 (1)-(2)-(3) [ ]

Claire ESPITALIER

**Les justificatifs des intérêts nets de capitaux doivent être joints à l'état du 1er mois ou du 1er trimestre de l'année. Ne pas intégrer ces montants sur le présent état, ils feront l'objet d'un reversement spécifique.**